

Département de Loir-et-Cher

BEAUCE VAL DE LOIRE

Communauté de Communes

AR 2022-12

Fin de fonction de régisseur titulaire

Le Président de la Communauté de communes Beauce Val de Loire

Vu la décision 2016/6 en date du 25 février 2016 instituant une régie d'avances pour le paiement des dépenses dans le cadre du service « CAMPS ADOS » ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Il est mis fin aux fonctions de régisseur de M. LAMBERT Benjamin de la régie de d'avances « CAMPS ADO » pour la raison suivante : mandataire suppléant

ARTICLE DEUX – Il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de M. BRETON Stéphane de la régie d'avances « CAMPS ADO » pour la raison suivante : démission au 31/12/2021.

FAIT à ...MER....., le 21/04/2022

SIGNATURE DE
L'AUTORITE QUALIFIEE



Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le 26/04/2022 SLO

ID : 041-200055481-20220426-AR2022_12-AI